

## LA NEGOCIATION COLLECTIVE

### OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appréhender l'environnement juridique de la négociation collective
- Savoir négocier et conclure un accord collectif

### PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

### NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

### DUREE DE LA FORMATION

6 février 2025  
14h30-18h30  
4 h00

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel  
Théorie : 40%  
Pratique : 40%  
Questions/échanges : 20%  
Support de formation fourni au stagiaire  
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board  
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS  
Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

### MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée  
Certificat de réalisation  
Evaluation de fin de formation

### TARIF

380 € HT la demi-journée (dans le cadre des rendez-vous de l'actualité sociale)

### ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.  
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.  
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.  
Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

### PROGRAMME

#### Rappels introductifs

- Historique
- Articulation des normes en droit du travail

#### 1. Définir le cadre de la négociation

- Quels acteurs ?
- Quel périmètre géographique ?

#### 2. Connaître le contenu de la négociation collective

- Sur quoi peut-on négocier ?
- Quel est le contenu d'un accord ?
- Qu'est ce que la négociation collective obligatoire (NAO) ?

#### 3. Négocier avec le délégué syndical

- Qui négocie ?
- Comment se déroule la négociation ?
- Comment conclure un accord ?
  - conditions
  - formalités
- Qu'en est-il en cas d'échec ?

#### 4. Négocier en l'absence de délégué syndical

#### 5. Appliquer l'accord

### MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation : Angéline JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50  
Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.  
Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation  
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.  
Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

### CONTACT

Référent administratif de la formation  
Angéline JONCOUR  
avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50